



Renaturation du Stillbach

Service de Covoiturage

1893 - 2023 - La Mairie a 130 ans

Sur les réseaux

 www.still-info.fr

 [commune de Still](https://www.facebook.com/commune.de.still)

Intramuros : [commune de Still](https://www.communedestill.fr)

Horaire de la Mairie

Du Mardi au Vendredi de 8h00 à 12h00

Le samedi de 9h00 à 11h00

Tél : 03 88 50 00 33

accueil@mairiedestill.fr



SOMMAIRE

VIE MUNICIPALE 3

INTERCOMMUNALITÉ 9

COMMUNICATIONS
OFFICIELLES 13

HISTOIRE 18

VIE ASSOCIATIVE 21

DANS LA PRESSE 26

ETAT CIVIL 29

CONSEIL MUNICIPAL 30



Chères Stilloises, Chers Stillois



Vous constaterez que dans un souci d'amélioration permanente nous avons revu et imprimé ce numéro du Still Info en version brochure, rendant sa lecture plus fluide et plus agréable. En parallèle, nous lançons un appel aux personnes qui souhaiteront recevoir uniquement le bulletin communal par courriel.

Le contexte local apaisé nous permet d'avancer sereinement dans la mise en œuvre de nos projets. Les indicateurs financiers communaux sont dans le vert, une gestion rigoureuse nous a permis de dégager des marges de manœuvre, et ce, malgré l'augmentation du coût de l'énergie et des différentes charges liées à l'inflation dans un contexte international tendu.

Dernièrement, la commune a été destinataire de l'étude sur la sécurisation des déplacements dans le village (cf. édito de mars 2023). Elle prend en compte les véhicules motorisés, vélo, piétons voyants et non-voyants. Encore dans la phase « document de travail » ce rapport doit faire l'objet d'une discussion en réunion de commission du conseil municipal l'année prochaine.

Ensuite, par quartiers ou dans sa globalité, ce document fera l'objet de discussions avec vous. Nous serons ainsi amenés à échanger dans le cadre de réunions publiques. Il s'agira de valider ou d'invalides des propositions d'aménagements, pour en finalité mettre en œuvre de manière coordonnée et partagée les travaux d'amélioration de l'espace public. Ce rapport, une fois finalisé, fera office de document cadre qui permettra à la commune d'évaluer et de planifier les travaux sur l'ensemble de la voirie communale durant de nombreuses années.

En parallèle, nous continuons à appliquer notre politique d'économie d'énergie et de réduction de production de CO₂, en rénovant le parc d'éclairage public. Au printemps, 80 modules, pour certains vieux de plus de 40 ans, seront remplacés par un éclairage LED modulable. L'objectif que nous nous fixons est de passer tout le parc en LED d'ici la fin du mandat.

D'ici là, je vous donne rendez-vous à la prochaine réunion publique qui se déroulera le 19 janvier à 20h à la salle des fêtes. Nous aurons le plaisir de retracer rapidement le bilan de 2023 et de vous présenter les projets communaux pour 2024.

Pour finir, je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année auprès des vôtres. Que ces moments de repos et de joie vous soient agréables.

Le Maire,
Alexandre Gonçalves



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Hommage et devoir de mémoire

Merci aux Stilloises et Stillois qui se sont déplacés en nombre afin d'honorer la mémoire de toutes celles et ceux qui ont perdu la vie pendant la guerre.

Ce 11 novembre, nous avons rendu hommage à toutes celles et ceux qui ont sacrifié leur vie pour notre liberté, en présence de Matthias Bauernfeind, Bürgermeister d'Oberwolfach et de M. André Jardiné, Président de l'association des anciens combattants. Cette date est un rappel poignant de la fin de la Première Guerre mondiale, un conflit qui a coûté la vie à tant d'hommes, de femmes et d'enfants.

La commune remercie les Sapeurs-Pompiers du corps de Still-Heiligenberg et leurs chefs de corps honoraires, le 44^e Régiment de Transmissions de Mutzig, la Chorale Sainte-Cécile, la Musique Municipale de Still, les Maires Honoraires ainsi que les enfants de l'école élémentaire pour leur présence et leur lecture.

N'oublions pas la guerre, mais continuons à prôner la paix.



Renaturation du Stillbach et de ses zones humides

Photo : Syndicat Mixte du Bassin Bruche Mossig

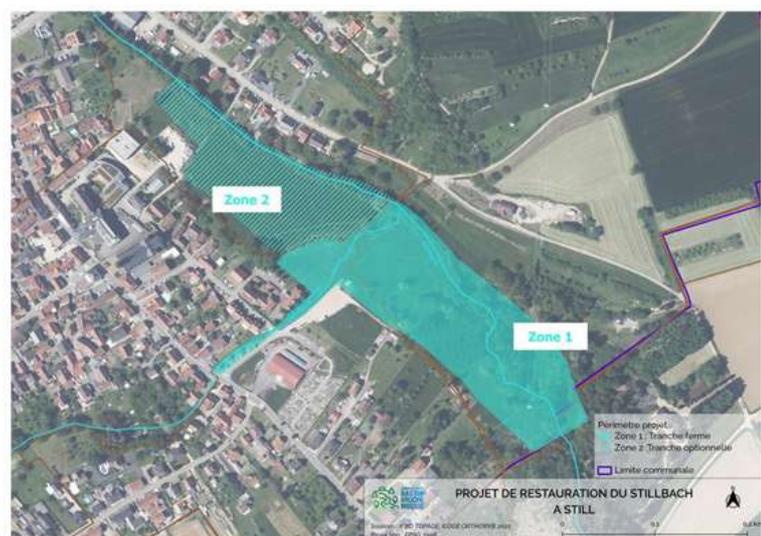
Comme de nombreux cours d'eau français, le Stillbach et le Bitzenbaechel ont été rectifiés par le passé sur une grande partie de leur linéaire ainsi devenu rectiligne (1960 pour le Stillbach). Or, ces aménagements ont déséquilibré le fonctionnement naturel des rivières et augmentent la vitesse de l'eau. Ce phénomène favorise l'érosion des berges et du lit et accroît le risque d'inondations.

La commune de Still est régulièrement confrontée aux inondations. En juin 2016, un fort épisode orageux a provoqué l'inondation de plusieurs habitations, essentiellement par débordement du Bitzenbaechel.

Dans la perspective de lutter contre les inondations, une étude hydraulique et écologique du Stillbach et de ses affluents a été menée par la commune en 2018. Cette étude a donné des pistes pour ralentir les écoulements et améliorer le fonctionnement hydromorphologique* des cours d'eau. Aujourd'hui, le Syndicat Mixte du Bassin Bruche Mossig poursuit ce travail par la mise en œuvre d'un projet de restauration du Bitzenbaechel, du Stillbach et de ses zones humides, sur le lieu-dit « Zehmatt ».

Le projet s'étend du Bitzenbaechel (à partir de la Grande Rue), au Stillbach et sur les prairies inondables environnantes. Le périmètre du projet est composé de deux zones :

- Zone 1 comprenant le Bitzenbaechel et sa confluence avec le Stillbach où les travaux sont prioritaires (foncier majoritairement communal).
- Zone 2, en amont du Stillbach pour de potentiels travaux à plus long terme.



Le projet permettra localement aux cours d'eau de rétablir leur équilibre hydromorphologique, d'améliorer la fonctionnalité des zones humides et de ralentir les écoulements en cas de crue afin de limiter les débordements en aval.

* L'hydromorphologie est l'étude des caractéristiques physiques naturelles des rivières (variations de profondeur, de courant, de structure)

Les travaux consisteront entre autres en la création de méandres, à la réfection des berges, à l'entretien de la végétation de la rive et à la reconnexion des deux rivières et des zones humides.

Les zones humides sont particulièrement importantes dans l'adaptation au changement climatique. Elles apportent fraîcheur, jouent le rôle d'un puissant puits de carbone et sont un facteur de résilience face aux phénomènes extrêmes.

Les zones humides agissent comme une éponge en retenant l'eau en cas de crue et en la restituant à la rivière lors des sécheresses.

Alors qu'elles abritent 30% des espèces végétales remarquables, 50% des espèces d'oiseaux et 100% des amphibiens, plus de la moitié des zones humides françaises a disparu au cours du siècle dernier.

Ces milieux sont aujourd'hui particulièrement protégés et il coûte 5 fois moins cher de les préserver que de compenser la perte des services qu'ils nous rendent gratuitement.

Le projet à Still visera donc à renforcer le caractère humide de la zone de confluence entre Bitzenbaechel et le Stillbach afin d'améliorer son fonctionnement et sa richesse en biodiversité.



Photo : WE-SCAPE

Le projet est suivi par un comité de pilotage composé de la Commune, de la Communauté de Communes, des services de l'État, de la Fédération de pêche et des partenaires financiers.

Le Syndicat bénéficie des aides techniques et financières de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et de la Région Grand Est pour la réalisation des études et des travaux.

Les riverains et les habitants seront associés aux différentes phases du projet. Une réunion publique de présentation et concertation est prévue en début d'année 2024 et les travaux sont envisagés, si possible, au second semestre 2024.

Plus d'informations sur le site Internet du Syndicat Mixte du Bassin Bruche Mossig <https://www.bassinversant-bruchemossig.fr/>

JUMELAGE



Rencontre avec Oberwolfach

Le 21 octobre dernier, nos amis de la commune d'Oberwolfach nous ont proposé une sortie en commun au Forum Européen du « Neuried » à Kehl. L'après-midi a démarré par une sortie guidée de 2h30 dans la forêt rhénane du « Neuried », vaste zone de découverte, suivi d'un repas composé d'un buffet au steakhouse The Grill.

À 20h, après la visite du Théâtre Baden Alsace adjacent au restaurant, nous avons assisté à une pièce de théâtre en alsacien intitulée « Familie Strumpfmann » qui nous a replongé dans les années 50 et 60 : avènement du confort dans le quotidien et pesants souvenirs de la guerre à peine finie. Vers 22h30 nous avons regagné Still ravis de notre journée.



CLUB DE L'AMITIÉ



Le 14 et 21 juin dernier, le club de l'amitié a accueilli l'association "A tout âge" en mairie, qui a pour rôle de présenter aux personnes âgées toute une panoplie de possibilités pour aménager leur logement et les aides financières pour y parvenir, afin de pouvoir vivre sereinement leur vie chez eux.

Le 28 juin, un module nommé "DiamanTIC" fut installé sur le parking de la salle des fêtes (il s'agit d'un petit appartement de 35 m² totalement aménagé sur une remorque de camions). Il a pour but de montrer à nos aînés en grandeur nature les aménagements, des plus petits aux plus importants, à mener pour mieux vivre chez soi.

TOUT SUR LES TRAVAUX

Cette année encore, la commune a investi dans les bâtiments des écoles, des travaux jugés nécessaires tant pour le confort acoustique et thermique du personnel que des enfants, tant que par souci d'économie d'énergie.

À l'école **maternelle**, dans la salle de classe des petits/moyens et dans la salle de sieste un faux plafond a été installé pour améliorer avant tout le confort acoustique et un isolant a été posé pour optimiser les performances thermiques.



Les vieux néons ont été remplacés par un éclairage LED et les murs repeints. La vieille porte d'entrée en bois a laissé place à une porte en aluminium. Le montant de ces travaux s'élève à **19 573,40 € TTC**.

À l'école **élémentaire**, nous avons changé une partie des brise-soleils et des radiateurs qui sont arrivés en fin de vie, pour un montant de **7 890,58 € TTC**.



Trois nouvelles portes côté extérieur ont été installées à la **salle des fêtes**, deux portes de secours et une porte pour un local de stockage, pour la somme de **14 368,61 € TTC**.

Au **presbytère**, 25 fenêtres et volets ont été changés sur les trois étages du bâtiment. Les fermetures dataient de l'année de construction du bâtiment (1976), ces travaux étaient ainsi plus que nécessaires. Ils ont permis par la même occasion de répondre à notre objectif de réduire notre consommation d'énergie.

Le montant total s'élève à **46 432,03 € TTC**.

Tous ces travaux ont fait l'objet de demandes et ont obtenu des subventions, pour des taux variables.





La réfection du mur de séparation entre l'**aire de jeux** et une propriété privée a été réalisée cet été.

Le **terrain de tennis** a été rajeuni par le remplacement complet du sable et la réparation du filet.

Le montant total s'élève à **12 388,80 € TTC**.

Au **camping municipal**, les années se suivent et se ressemblent, avec son lot de petites réparations et d'entretien général.

Le plus coûteux en temps et en argent est de débarrasser et nettoyer les emplacements laissés à l'abandon par leurs anciens propriétaires (caravanes, mobil-home, constructions diverses et déchets en tous genres). Ces travaux ont nécessité l'intervention d'une entreprise et la mobilisation des agents communaux pendant plusieurs semaines.

Au total, 11 caravanes et mobil-homes ont été détruits. L'intervention de l'entreprise a coûté à elle seule **11 278,62 € TTC**.



Afin de maintenir à jour le matériel informatique communal (mairie, écoles) des achats réguliers de remplacement sont effectués.

La commune s'est également dotée dernièrement d'un serveur informatique interne de stockage sécurisé. Il nous permet de procéder à des sauvegardes redondantes et de faciliter les échanges entre postes de travail. L'investissement pour 2023 s'élève à **4 936.96 € TTC**

Select'om | Biodéchets

Un geste simple et le tri est joué !

Plus aucun biodéchet dans les ordures ménagères : au 1^{er} janvier 2024, tous les producteurs de biodéchets, y compris les ménages, devront trier leurs biodéchets de manière séparée afin qu'ils soient valorisés.

Un geste simple, plusieurs solutions possibles !

Il est temps d'agir !

Selon l'ADEME, l'Agence de la transition écologique, chaque année :

- 1/3 de la poubelle d'ordures ménagères est constitué de **biodéchets**, soit l'équivalent de **64 kg par habitant** au Select'om.
- **30 kg** de nourriture par personne sont **jetés**, soit l'équivalent d'**1 repas par semaine** et de **100 € gaspillé**.
- L'entretien du jardin génère en moyenne **160 kg de déchets verts** par personne et par an.
1 million de tonnes de déchets verts est encore **brûlé à l'air libre**, malgré l'interdiction.

Un levier pour mieux trier : la loi AGEC

Conformément au droit européen, la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGEC) prévoit la **généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici le 1^{er} janvier 2024** pour l'ensemble des producteurs : professionnels, collectivités et ménages.

Concrètement, il appartient à chacun à compter de cette date d'adopter **un moyen de tri et de valorisation de ses biodéchets**.

Mes biodéchets sont pleins de ressources

Il existe **plusieurs façons de valoriser vos biodéchets** :

- ↳ **le compostage de proximité**, qui permet la création d'un engrais naturel directement sur place (circuit court).
- ↳ **la méthanisation**, qui permet la création d'énergie renouvelable et d'engrais organique (circuit long plus vertueux que l'incinération).



Les biodéchets sont composés des déchets alimentaires ou de cuisine ainsi que des déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, autrement dit les déchets verts et végétaux.

freepik.com

Que propose le Select'om ?

Chaque collectivité territoriale doit définir des **solutions techniques** adaptées à son **territoire** et ses **spécificités**. Le Select'om propose **3 solutions combinées** :

1 Prévention des déchets

- ↳ **Lutte contre le gaspillage alimentaire** (public scolaire)
- ↳ **Réduction des déchets verts** (particulier-commune)

2 Compostage de proximité

- ↳ **Compostage et jardin au naturel** (particulier-scolaire)
- Pour les individuels** : l'animation donne droit à l'achat d'un composteur en bois subventionné à 50 € au lieu de 90€.
- ↳ **Pour les collectifs en immeubles, copropriétés et les établissements** (écoles, maison de retraite etc.) : installation d'un site de compostage partagé (étude, formation, signalétique et 1^{er} apport de broyat).

3 Collecte séparée des déchets alimentaires

- ↳ **Expérimentation de la collecte en points d'apport volontaire pendant 1 an sur 5 communes pilotes** pour identifier les scénarios et équipements les plus adaptés. Les habitants trient leurs déchets alimentaires à l'aide d'un bioseau et les déposent au point de collecte. Les déchets alimentaires sont ensuite méthanisés.
- ↳ Les élus du Select'om vont statuer fin novembre sur la **généralisation progressive de cette collecte** sur le territoire du Select'om.

La gestion des déchets que nous produisons nous concerne tous. Transformons l'obligation d'aujourd'hui en opportunité pour demain : une chance de voir nos déchets différemment.

Ensemble, transformons nos déchets en ressources.
Nous comptons sur votre mobilisation !



Photo : cc molsheim-mutzig

Le **Relais Petite Enfance** est un lieu d'écoute, d'informations et de partage pour les parents, futurs parents et assistants maternels agréés résidant sur le territoire de la Communauté de Communes (18 communes membres). Il est co-financé par la CAF et la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig.

Ce **service public ouvert depuis le 1er Septembre 2009**, offre aux usagers du territoire, et donc de Molsheim, de nombreux services :

- **Vous souhaitez des informations générales sur les modes de garde collectif ou familial :** Le RPE vous accompagne dans votre projet de garde, vos questionnements (spécificités des différents modes de garde ...) et vous oriente en conséquence. Il est en mesure de vous transmettre également une liste actualisée des assistants maternels agréés votre commune (et les communes environnantes). Cette liste présente entre autres les coordonnées et disponibilités des professionnels concernés.
- **Il accompagne les parents et futurs parents** dans leurs démarches administratives (Prestations CAF du jeune enfant ; information sur les droits et obligations du parent employeur d'un assistant maternel...).
- **Il donne également des informations sur le métier d'assistant maternel** et communique sur les droits et obligations liés à cette profession.
- **Il organise des temps d'échanges** et soutient la professionnalisation (formations, conférences...) des assistants maternels agréés du territoire (307 en 2023).
- **Il propose des temps collectifs** à destination des enfants de moins de 3 ans, accompagnés de leurs assistants maternels, afin d'enrichir leur curiosité.

Depuis 2015, le RPE propose également dans le cadre de projets de soutien à la parentalité des actions ayant pour objectif : l'écoute et l'accompagnement de parents dans leur rôle et leurs questionnements (conférences, formations, ateliers parents/enfants, cafés parents).

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à nous contacter :

Valérie GILLMANN
(responsable et éducatrice de jeunes enfants)
vgillmann@cc-molsheim-mutzig.fr 03.88.49.55.95.

Josy CUCCHI (secrétariat)
jcucchi@cc-molsheim-mutzig.fr 03.88.49.66.66.

Et à vous rendre sur notre site internet afin de prendre connaissance de l'ensemble des propositions et vous inscrire le cas échéant :
<https://rep.cc-molsheim-mutzig.fr>

Bon à savoir : Pour garantir un accueil de qualité, les temps d'informations au RPE se font sur RDV.



Qu'est-ce que le covoiturage du quotidien ?

Le covoiturage du quotidien, c'est le covoiturage sur les trajets courts et réguliers pour aller au travail, faire ses courses, au sport etc...

Pour vous aider à faire des économies, l'application de covoiturage Karos améliore vos trajets :

- En tant que conducteur, nous vous trouvons des passagers, sans avoir à faire de détour, et vous êtes rémunéré.
- En tant que passager, nous vous trouvons des conducteurs sur votre trajet et vous bénéficiez d'un tarif avantageux grâce au PETR Bruche Mossig.

st'hopla



Le covoiturage chez moi avec St'hopla et l'appli Karos !

C'est quoi St'hopla et l'appli Karos ?

Le PETR Bruche Mossig, au service des 68 communes de son territoire, propose l'offre de covoiturage st'hopla en s'associant à Karos, l'application n°1 du covoiturage du quotidien en France.

Près de 1 million de Français ont déjà rejoint l'aventure.

Chaque commune dispose de panneaux st'hopla pour permettre un arrêt sécurisé, visible et accessible à pied.

Grâce à ce partenariat st'hopla-Karos, vous bénéficiez d'avantages exclusifs :

- En tant que conducteur, vous gagnez au minimum 2€ par trajet dans la limite de 30km, +0.10€/km au-delà
- En tant que passager, votre covoiturage vous coûte 1€ par trajet dans la limite de 30km, +0.10€/km au-delà

La différence est prise en charge par le PETR Bruche Mossig.



Pour un trajet entre Molsheim et Strasbourg, il y a déjà **plus de 330 covoitureurs disponibles**

Quels sont les bénéfices du covoiturage quotidien ?

Le covoiturage est une opportunité pour améliorer la qualité de vie mais aussi pour répondre aux enjeux de la mobilité du quotidien et de la transition écologique.

Covoiturer sur Karos en tant que conducteur c'est :

Économiser près de 2.000€ par an (+100€ de prime).

Diviser par 2 les émissions de CO2 sur ses trajets.

Passer un moment convivial.

Covoiturer sur Karos en tant que passager c'est :

Bénéficier du confort de la voiture à un prix incitatif.

Bénéficier de la garantie retour en cas d'annulation dans la journée du conducteur.

Faire des rencontres sympathiques.



En invitant quelqu'un via Karos, vous vous retrouvez instantanément dans l'application et pouvez covoiturer tout de suite !

Comment utiliser l'appli Karos ?

Etape 1 - je télécharge l'application Karos sur **Google Play Store** ou **Apple Store**.

Etape 2 - je m'inscris avec un e-mail, un mot de passe.

Etape 3 - j'inscris mon adresse de **domicile** (elle ne sera pas publique) et mon lieu de travail ou une **destination favorite**, mes horaires habituels, ainsi que mon rôle (**conducteur, passager, alternant**).

Etape 4 - je trouve un **covoitureur**, et lui propose un trajet commun. Ou je crée un nouveau **trajet ponctuel**.

Etape 5 - je rejoins mon covoitureur au lieu choisi, **nous réalisons le trajet ensemble**, et une fois arrivé je valide sur l'application

Etape 6 - je suis heureux, et il me tarde de recommencer !

Comment obtenir la "prime covoiturage" ?

Vous pouvez débloquer cette prime dès le premier trajet en tant que **conducteur** avec des passagers qui ont réservé via l'application Karos, spécialiste du covoiturage du quotidien.

Un virement de 50€ est immédiatement envoyé aux **conducteur·rice·s qui effectuent leur premier trajet** Karos dont la ville de départ ou d'arrivée se trouve en France, avec au moins un·e passager·ère ayant réservé sur l'application.

Un second virement de 50€ est envoyé après le **10e trajet** s'il a été réalisé dans des conditions similaires dans les moins de 3 mois après le 1er covoiturage.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Still, le 18 novembre 2023

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE DE STILL

ARRETE DE STATIONNEMENT

PARKING DE LA MAIRIE



Le Maire de la commune de STILL

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2213-2 ;

VU le Code de la route ;

CONSIDERANT qu'il convient de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de prévoir des places de parking en nombre suffisant aux usagers de la mairie et de l'agence postale communale, il y a lieu de réglementer le stationnement de la façon suivante :

ARRETE:

Article 1 : Le stationnement des véhicules de toute nature, à l'exception des véhicules des usagers est interdit du mardi au vendredi de 7 h 30 à 18 h et le samedi de 7 h 30 à 12 h 30.

Article 2 : Tous les véhicules laissés en stationnement ne répondant pas à l'article 1 seront susceptibles d'être enlevés et mis en fourrière, aux frais des contrevenants, en plus des amendes encourues.

Article 3 :

Les dispositions du présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires. Le présent arrêté prendra effet dès la mise en place de la signalisation réglementaire par les services municipaux.

Article 4 :

Toute personne qui désire contester le présent arrêté peut saisir le Tribunal Administratif compétent d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois à partir de la signature.

Article 5 :

Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par affichage.

Article 6 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le commandant de la Gendarmerie de Molsheim
- La brigade verte
- Archives

Le Maire,

Alexandre Gonçalves

Odeur de chlore - Eau potable de Still



Notre exploitant du réseau d'eau et assainissement, le SDEA (Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle), nous a informé de plusieurs défauts du traitement de notre eau potable issue de nos deux sources.

Le traitement par ultraviolets qui est utilisé sur la commune est défectueux, ainsi il est nécessaire de procéder à un remplacement complet de l'installation. Les études sont en cours, mais les travaux étant relativement complexes, la situation actuelle par un e désinfection au chlore devrait perdurer jusqu'en 2024.

Pour toutes questions relatives à ce sujet, n'hésitez pas à contacter le service qualité de l'eau du SDEA qui pourra répondre à toutes vos interrogations au 03 88 19 29 99



Urgence gaz
Votre sécurité est notre priorité
☎ 03 88 75 20 75

24H/24H

ANNONCES



L'Atelier Auto de STILL

Entretien et réparation auto toutes marques.
Accueil du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 8h à 12h
5 rue des lilas à Still

Pour nous contacter : 06.49.84.17.77 ou l.atelier.auto@outlook.fr

A vendre

Commode 4 tiroirs. Si intéressés
veuillez contacter le
03-88-50-11-41





Les rencontres du jeudi



Venez échanger avec les membres du conseil municipal autour d'un café, d'un vin chaud ou d'un jus de pomme chaud, offerts par la municipalité avant les festivités de Noël !



Jeudi 14 décembre
16h30 à 19h



**Au marché
du terroir**



Ce sera aussi l'occasion de renouveler notre soutien aux commerçants locaux :

- ✓ Le fromager Behrens
- ✓ Le maraîcher Earl Ferme Moschler
- ✓ Le boucher Au vieux fumoir
- ✓ Notre épicerie avec GingerKate
- ✓ Le traiteur chinois
- ✓ La Brezzeria pour les bretzels
- ✓ L'épicerie Vrac par-ci Vracparlà
- ✓ Coco pizza flam
- ✓ Le poissonnier Alfred Lauth



Commune de Still



La Collectivité européenne d'Alsace au cœur de votre Canton

Monique HOULNE – Frédéric BIERRY, conseillers d'Alsace du Canton de Mutzig



Chers habitants de la commune de Still nous avons souhaité vous rendre compte du travail sur notre Canton pour votre parfaite information.

♦ **Lorsqu'on habite dans le Canton, la mobilité sur les routes est essentielle, c'est pourquoi, nous avons à cœur de sécuriser vos déplacements :**

A Still, sur la RD 118, la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) a repris l'enrobé (36 317 €). A Oberhaslach, sur la rue du Nideck, la traversée a été renouvelée (60 317 €).



A Heiligenberg, sur la RD 1420 (entre le giratoire et le pont) l'enrobé a été remplacé 248 715 €. Le créneau de dépassement est également refait (142 193 €). Enfin, le pont au-dessus de la bretelle d'Urmatt a été sécurisé (sciage des corniches) 9 352 €.



Le saviez-vous ? 26 agents sont chargés d'assurer la sécurité et

l'entretien des routes pour faciliter les accès à notre Canton.

♦ **Ce que vous avez le droit de savoir ...**

Actualités sur le projet à Rothau :

Parce que la traversée de Rothau est compliquée et insécurisée avec plus de 8 000 véhicules qui passent chaque jour dans la Grand'rue (dont 18 % de poids lourds), nous travaillons sur un tracé qui permettra de répondre aux enjeux de sécurité, de tranquillité, de réduction du bruit et de la pollution.



Le dépôt du dossier est prévu au mois de décembre 2023. Ensuite, il faudra encore obtenir les autorisations environnementales (juillet 2024). Si tout va bien, les premiers travaux pourraient démarrer en 2026.

Collège de Mutzig :

Le collège bénéficie de travaux de rénovation (isolation, remplacement des menuiseries et pose de panneaux photovoltaïque). Une première phase de travaux a eu lieu cet été. La suite est prévue en 2024. Coût des travaux : 2.8 millions d'euros.

Dans les 4 collèges de notre Canton, **50 agents** de la Collectivité européenne d'Alsace assurent leurs missions au bénéfice de vos enfants.

Soutenir les projets communaux :

Les moyens des petites communes sont limités, aussi à la Collectivité européenne d'Alsace, nous avons fait le choix d'apporter des aides pour les besoins des habitants de Still :

- Installation d'une maison d'assistantes maternelles **23 473 €**
- Rénovation énergétique de l'école primaire Schuman **15 759 €**

♦ **Nous sommes très investis au Champ du feu :**

Chalet de secours, salle hors-sac, entretien des pistes de ski, gestion des parkings. Nous travaillons actuellement à un projet aux vertus environnementales et sportives.

Ce projet a pour ambition de mieux protéger les secteurs sensibles environnementaux (tourbière, zones Natura 2000, lycopodes...) de la pression touristique et d'optimiser la pratique du ski nordique sur le site où l'enneigement naturel est le mieux garanti (site des Myrtilles). Cela est possible grâce à une humidité favorable et une exposition au Nord.

Une grande concertation a été menée du 8 juin au 23 juillet. Merci à celles et ceux qui ont participé.

Nous avons entendu les remarques et impacts. Nous continuons de travailler sur le dossier.



♦ **La proximité, notre priorité !**

Notre enjeu c'est aussi de rapprocher le service public au plus près des habitants. Notre collectivité est présente sur **400 sites** en Alsace et notamment pour accompagner les plus fragiles.

16 travailleurs sociaux sont présents dans les antennes locales (comme à Mutzig) pour répondre aux besoins du quotidien (prestations sociales, vaccinations infantiles, RSA & accompagnement à l'insertion, aide aux personnes âgées et handicapées). Prise de rendez-vous au centre médico-social: 03 68 33 89 46

Comme vous le savez peut-être, nous sommes aussi organisés en territoire. Ainsi, **10 référents techniques** sont mobilisés pour soutenir les projets des communes.

Un Digibus pour faciliter l'accès et l'usage du numérique :

300 000 Alsaciens sont en situation d'exclusion numérique. Pour y répondre nous avons déployé des conseillers numériques pour faciliter les démarches en ligne, la prise en main de l'outil informatique, la rédaction de courriels. Prise de rendez-vous: 03 68 33 89 00



Frédéric BIERRY

Monique HOULNE

Nous espérons vous avoir donné les renseignements pour mieux vous servir

Notre Mairie : 1893 - 2023 Un témoin de l'Histoire de notre cité depuis 130 ans

Association " Still Terre d'Histoire" - Helbert Bruno

La mairie de notre village est un véritable symbole de notre patrimoine local, elle a su s'adapter et résister aux nombreux bouleversements de notre pays et aux différents changements politiques et sociaux.

Sa construction :

Dans sa séance du 23 octobre 1887, le conseil municipal décida la construction d'une nouvelle maison communale, l'ancienne étant jugée trop petite, en mauvais état et représentant un danger pour le public. Après six années de réflexion, de discussions et d'avant-projets, l'adjudication des travaux sera publiée par voie de presse en janvier 1893.

Le plan du bâtiment retenu est conçu par l'architecte P. Heinrich de Barr et sera réalisé en grès rose des Vosges dans le style germanique (Steinkastenstil). Ce style s'inspire de la période durant laquelle a été construit le quartier de la Neustadt à Strasbourg (1880-1914). L'édifice se construira rapidement et c'est déjà au mois d'octobre 1893 qu'il s'y déroula une adjudication de bois. C'est à travers ses biens forestiers que la commune allait pouvoir financer la construction et l'installation intérieure grâce aux revenus générés par les coupes de bois.





Des événements marquants :

Témoin du passage de l'empereur Guillaume II le 19 octobre 1895, une statue à son effigie orna la niche sur sa façade principale lors d'une manifestation solennelle le 28 juin 1903. Dès l'armistice de 1918, les jeunes gens de Still et des environs descellèrent la statue. Les anciens racontèrent que les débris de celle-ci furent enterrés dans les fondations d'un bâtiment en construction. La niche resta quelques années inoccupée et c'est dans une des séances du conseil municipal du 02 juin 1929 que fut décidée l'acquisition d'une sculpture de 2 mètres de haut représentant une « moissonneuse » à ce jour toujours en place.

Les défis auxquels notre Mairie a dû faire face auront marqué les générations qui vécurent les événements tragiques à venir. En 1914, le déclenchement de la Première Guerre mondiale et ses conséquences pour notre pays et notre village lui demanderont de s'adapter aux besoins de la population en temps de guerre. Elle fournira un soutien logistique tout en organisant des initiatives aux familles touchées par le conflit. Puis en 1939, la Seconde Guerre mondiale éclate, plongeant à nouveau notre pays dans le chaos. Notre Mairie a été le témoin de l'occupation allemande et des restrictions imposées par l'occupant à la population. Malgré ces difficultés, elle a su rester un symbole de résistance et d'espoir pour la communauté.

Témoin de nos vies :

La Mairie au travers de ses registres d'état civil est témoin de nos parcours de vie, que ce soit pour des événements heureux comme les naissances ou les mariages ou pour d'autres beaucoup plus tristes comme les décès. De toutes les époques qu'elle aura traversées, elle attestera de ces faits de vie et de mort, de joie et de peine. Elle est, en quelque sorte, la mémoire vivante de nos existences, sources inépuisables pour les recherches généalogiques. Elle aura surtout été témoin du départ de nos jeunes gens durant les deux conflits mondiaux qui ont marqué à jamais le XX^e siècle. Elle fera état de ceux qui sont tombés sur les différents fronts, soit sous l'uniforme allemand en 1914-18 et ceux victimes en 1939, côté français et surtout ceux incorporés de force dans l'armée allemande à partir d'août 1942. Les enfants de Still auront été de tous les fronts, pour ceux qui ne sont pas revenus, le monument aux morts qui leur est dédié est la mémoire de leur martyr.

Restaurations :

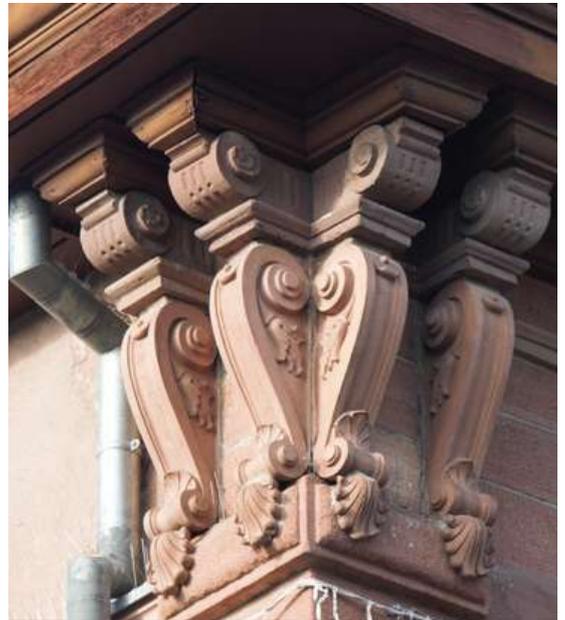
Le bâtiment fut l'objet d'importantes restaurations dont une importante dans les années 1970. Il existait alors, un logement de fonction se situant au rez-de-chaussée destiné à l'appariteur de la commune et sa famille, cet espace fut supprimé afin d'agrandir les parties prévues pour l'accueil et le personnel administratif. C'est en 2017 qu'eut lieu la dernière restauration.

La Mairie ; une valeur sûre :

Aujourd'hui notre Mairie est un lieu où s'appliquent les orientations validées et votées par les équipes municipales en place conformément au programme proposé lors des élections municipales. La bonne gestion des ressources financières reste une priorité et un souci permanent. Les défis aujourd'hui sont nombreux ; transition écologique, réduction des dépenses énergétiques, anticipation des impacts issus du dérèglement climatique. Les décisions prises nous engagent pour l'avenir de notre cité. L'équipe municipale dirigée par le maire et ses adjoints épaulés par le conseil municipal - sans oublier l'équipe administrative et technique - s'active en ces lieux afin de mettre en œuvre les décisions importantes pour le bien-être de notre communauté. C'est également le lieu où se déroulent les événements culturels, les célébrations et les commémorations renforçant le lien entre les habitants ainsi que nos partenaires dans le cadre de notre jumelage avec Oberwolfach.

En conclusion notre Mairie, malgré ses 130 ans, n'a pas pris de rides ; fidèle aux principes de la république, Liberté-Égalité-Fraternité, elle est bien plus qu'un bâtiment administratif. Témoin de notre histoire mouvementée, elle incarne la résilience et la force de notre communauté. En la préservant, nous préservons ainsi notre héritage et notre identité collective. Nous lui disons...

« Bel anniversaire, Madame ».



S AVOIR
T ROUVER DES
I DÉES POUR ALLER
L OIN ET POUR
L ONGTEMPS



L'idée est partie de l'envie de tisser du lien dans le village, de créer un espace de rencontre et de partage autour du « fait main, fait maison »

Initié en septembre 2021, voilà maintenant un peu plus de deux ans que les Ateliers S.T.I.L.L « Fait maison » ont commencé et déjà plus de 40 personnes y ont participé dans une douzaine de thématiques différentes.

Partant du principe qu'on peut tous apprendre les uns des autres, qu'on peut partager, transmettre et apprendre des savoir-faire dans des domaines divers tels que la couture, la céramique, le brassage de la bière, le crochet, le travail du bois, le tressage du rotin, la cuisine des plantes sauvages, etc,....

Les participant.e.s ont profité des connaissances ou dispensé leurs compétences dans une ambiance conviviale et bon enfant.

Cette année a démarré dans ce même élan et est encore prête à accueillir de nouveaux participants et de nouveaux thèmes : **alors n'hésitez pas à vous lancer et venez les rejoindre en écrivant à l'adresse : ateliers-still@gmx.fr**

Que ce soit pour partager un savoir-faire ou que vous ayez plutôt l'envie d'apprendre, tout le monde y a sa place, car comme dit le dicton « **Personne ne sait tout mais tout le monde sait quelque chose** ».

Ces ateliers ont lieu, en général le samedi après-midi, une fois par mois, dans la salle du conseil municipal ou la salle Arletty en fonction du thème.

Un grand **MERCI** aux participants et aux organisateurs qui donnent de leur temps pour transmettre un savoir faire et font vivre un lien humain dans le village.



photo : Ateliers S.T.I.L.L.



photo : Ateliers S.T.I.L.L.



photo : Ateliers S.T.I.L.L.

Sortie des anciens combattants et des membres de l'Uniat

L'UNC de STILL a organisé, accompagné de membres de l'UNIAT, une sortie tout aussi conviviale qu'instructive. Nous avons visité le musée du bois à Labaroche, musée vivant retraçant les métiers du bois et les réalisations en meubles, tableaux, jouets et autres maquettes. Nous fûmes émerveillés par la tenue et la présentation du musée que rendent vivantes les machines d'antan toujours en état de marche. Après un copieux déjeuner, "repas marcaire" dans une ferme auberge, nous nous sommes immergés dans l'histoire du LINGE. Le LINGE fut le centre d'une sanglante bataille de trois mois, de juillet à octobre 1915. Près de 17000 jeunes soldats y laissèrent leur vie. Le mémorial vous permet de revivre cette tragédie. N'oublions jamais. Tous les participants ont apprécié cette sortie qui leur a permis de découvrir la féerie du bois et une page d'histoire.



Photo : Uniat

Traditionnel tournoi de pétanque Still-Camping



Photo : Amicale pétanque

Le traditionnel tournoi de pétanque Still-Camping qui a lieu deux fois par an s'est déroulé par une belle journée ensoleillée.

Cinq parties se sont disputées dans la bonne humeur, le tout suivi d'un repas en toute convivialité.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous rejoindre !



26

DÉCEMBRE

Départ entre
16h et 18h

Marche de la St Etienne à Still

2 parcours de 6 et 9 km

fléchés et éclairés (selon autorisation)

Lampe de poche fortement recommandée !

Participation 5 € par personne
(hors restauration à l'arrivée)

Une boisson chaude ou froide et des Bredele
vous seront proposés au cours du parcours.

PAS DE RÉSERVATION

organisé par
par l'ASM



Conception graphique →  oplus.sports - www.oplus-sports.com

Les inscriptions se feront au départ à la Salle des Fêtes des Tuilleries

Après l'effort, le réconfort ! Tartes flambées, soupe aux pois, knacks...
vous attendront à l'arrivée !



Le rénovateur et créateur
des sols sportifs dans l'Est

www.coseec-se.fr

03 88 50 56 60

67120 DUPPIGHEIM

La congrégation des Sœurs de la Croix appartient à ce grand courant apostolique émanant de l'église ayant à cœur de venir en aide aux plus pauvres. La fondatrice, Adèle de Glaubitz, a été marquée par la misère qu'a entraînée la révolution industrielle. Elle a fondé la congrégation en 1848. Puis la congrégation a créé l'association Adèle de Glaubitz en 1992. Nous vous proposons de découvrir les 10 tournants fondateurs de ces 175 ans d'histoire.



Une restructuration indispensable

En 1858, Adèle restructure l'Association des Bonnes Œuvres au vu de la détresse de jeunes filles laissées pour compte et livrées à elles-mêmes. En effet, l'association se composait de dames, responsables de l'administration et du projet éducatif, de sœurs appelées les chevilles ouvrières, et de dames affiliées qui soutenaient l'œuvre par leurs compétences et leur aide financière. Progressivement, le comportement des dames et leurs décisions devenaient incompatibles avec les valeurs d'Adèle, car elles souhaitaient que le projet éducatif soit au service du projet financier et non le contraire. Elles tenaient au respect de toute personne, chacun étant censé apporter sa pierre à l'édifice.

Une expansion en France et en Allemagne

En tout, la congrégation a ouvert 30 établissements médico-sociaux et 50 centres de santé. D'une part, elle créa des établissements pour enfants orphelins, pour enfants en difficultés sociales, pour enfants et adultes présentant un handicap mental, pour enfants aveugles et sourds. D'autre part, elle s'implanta dans des communes rurales pour assurer les soins des malades à domicile, l'accueil de personnes âgées, le suivi de petits enfants dans les crèches et les jardins d'enfants. L'adaptation aux évolutions sociales, la réponse aux besoins nouveaux et la formation permanente étaient, pour la congrégation, une recherche constante.

Une nouvelle gouvernance

Le développement de l'œuvre, le nombre croissant d'entrées dans la congrégation, mais également les conséquences territoriales des guerres et une clarification de la gestion ont conduit la congrégation à modifier la structure de sa gouvernance. D'une structure simple, elle est passée en 1920 à une structure à deux conseils provinciaux. La répartition des tâches dans ce nouvel organigramme a impulsé et déterminé le projet d'avenir.





Une évolution législative

La mise en place des conventions collectives en 1966 et des lois de 1974 ont été un immense tournant dans l'organisation des établissements, et ont bouleversé un fonctionnement établi depuis des dizaines d'années. L'introduction des plannings de travail, le recrutement de professionnels qualifiés et spécialisés, la réflexion d'équipe autour des projets éducatifs ont donné aux établissements une nouvelle orientation où chacun a apporté son expérience et a trouvé sa place.

La création des associations

En 1980 déjà, la congrégation a pris acte avec clairvoyance de la diminution irréversible de son effectif en Europe. Elle s'est alors engagée dans une réflexion pour envisager une solution d'avenir, en associant tous les directeurs d'établissement. Cette étude était une belle étape de cohérence entre religieuses et laïcs, une source de dynamisme pour les équipes et un engagement pour que le fonctionnement retenu réussisse.

L'essentiel pour la congrégation était de garantir l'œuvre. De cette réflexion sont nées : en France les associations Notre-Dame de Guandalos, Adèle de Glaubitz, les Maisons de la Croix ; en Allemagne la Sarl Sainte Hildegardis-haus. Ces associations deviennent gestionnaires et propriétaires des établissements.

Parallèlement, l'Association des Amis a vu le jour avec un but quelque peu différent. Elle approfondit la spiritualité d'Adèle de Glaubitz, elle mène des actions humanitaires internationales et des actions de proximité avec les « petits » de l'Évangile. Les Amis des Sœurs de la Croix sont porteurs de sens à la lumière de l'intuition d'Adèle de Glaubitz



Une fondation pour l'avenir

En mai 2022 est née la Fondation Internationale Adèle de Glaubitz, à l'initiative de la congrégation. Elle a comme objectif de projeter l'œuvre vers l'avenir et de la développer universellement en garantissant l'esprit fondateur. La congrégation a ainsi réalisé la pérennité de son œuvre. Elle confie aux associations la mission de répandre ses valeurs dans un témoignage d'unité.

La pérennité

« Chaque homme reste qui il est jusqu'au bout de sa vie. Une sœur de la Croix reste sœur de la Croix, précise Sœur Marie-France. De ce fait, notre mission n'est pas terminée. Nous continuerons de nous ancrer en Jésus-Christ, le regard tourné vers la personne vulnérable. Nous continuerons de nous prononcer pour la vie et de témoigner de l'espérance. Rester des passionnées, c'est donner un visage à l'Évangile ! »

STILL

Trois jours de messti caniculaires



La canicule n'a pas empêché les villageois de profiter de la fête foraine, même s'ils sont venus globalement plus tardivement que d'habitude. Photo DNA

Still était en effervescence durant trois jours ces 19, 20 et 21 août avec l'organisation du traditionnel messti du village. La canicule n'a pas gâché la fête.

Les conscrits ont ouvert les festivités dès samedi 19 août en se promenant dans les rues de Still pour proposer à la vente du pain d'épices. Petits et grands villageois et visiteurs se sont ensuite retrouvés aux abords de la salle des fêtes pour se restaurer et profiter de la fête foraine. De nombreuses attractions étaient présentes pour le bonheur de tous : carrousel, pêches aux canards, autos-tamponneuses, machines à sous, pinces à peluche ou encore stands de confiserie.

Les bénévoles de Still Animation, l'association organisatrice de la fête, ont proposé des gyros accompagnés de salades comme l'an passé mais aussi pour la première fois du poulet crunchy sauce samouraï.

« Nous avons envie de proposer autre chose que simplement des sandwiches et des

grillades, a commenté Nicolas Fernandez, adjoint au maire en charge de la vie associative et culturelle. Nous avons aussi voulu essayer de faire profiter du messti d'une manière différente cette année en proposant un spectacle, gratuit pour les enfants. »

Un spectacle destiné aux enfants

DJ Laurent a fait danser toutes les générations le samedi soir tandis que l'autre nouveauté du messti 2023 était la présentation d'un spectacle destiné aux enfants, proposé par la compagnie Cantaro, dimanche en fin d'après-midi, qui a ravi une vingtaine de jeunes spectateurs ainsi que l'équipe des conscrits.

« Ma grand-mère était native du village, témoignait Sophie, et elle nous emmenait chaque troisième week-end d'août au messti. Aujourd'hui, je perpétue la tradition en y emmenant mes enfants. La chaleur ne nous a pas empêchés de bien en profiter, nous sommes juste venus un peu plus tard que d'habitude. »

L. H.

STILL

La rue de la Paix en fête



Les résidents de la rue de la Paix de Still se sont réunis en nombre pour la troisième édition de leur fête des voisins, le samedi 8 juillet. Photo remise

Après trois annulations à cause de l'épidémie de Covid-19, les habitants de la rue de la Paix de Still ont eu le grand plaisir de reconduire cette année leur fête des voisins. La troisième édition de cet événement festif a eu lieu

le samedi 8 juillet. Les habitants de la rue de la Paix ont passé une agréable soirée ensemble autour de délicieuses tartes flambees.

Les agents des ateliers municipaux de la commune ainsi que quelques rive-

rains ont participé à la mise en place des tables et des bancs.

Les participants ont décidé unanimement de reconduire cette opération l'année prochaine en espérant toujours augmenter le nombre des convives.

STILL

Un voyage au Portugal pour la classe 52



Les conscrits de la classe 1952 ont fêté leurs 70 ans avec un an de retard en s'offrant une croisière au Portugal sur le Vasco de Gama. Photo remise

Pour fêter leurs 70 ans, avec un an de retard, les membres de la classe 1952 de Still et leurs conjoints viennent de faire une croisière d'une semaine au Portugal, sur le fleuve Douro. Une soirée flamenco et fado, la visite de deux caves de Porto ainsi qu'une incursion en Espagne, à Salamanque, étaient notamment au programme. Les participants et leurs conjoints étaient Christiane et Jeannot Braun, Brigitte et Gérard Denecker, Paulette et Miguel Fernandez, Danièle et Gilbert Guingrich, Yvette et Jean-Claude Meyer, ainsi que Chantal et Michel Sittle.

67F-LO1 19

L'association Initiative donne un coup de pouce au commerce local

L'épicerie Proxi de Still a été reprise le 4 juillet. Les nouveaux gérants ont obtenu un prêt d'honneur de 15 000 € à taux zéro de la part de l'Initiative Bruche Mossig Piémont pour mener à bien leur projet. Cette association a notamment pour but de maintenir les commerces en milieu rural.

Thi Thanh Truc Nguyen est tout sourire. Ce mercredi 26 juillet, la nouvelle gérante de l'épicerie multiservices Proxi de Still s'est vue remettre symboliquement un chèque de 15 000 € de la part de l'association Initiative Bruche Mossig Piémont.

« Il s'agit d'un prêt d'honneur à taux zéro sur cinq ans, souligne Thomas Froidefond, l'animateur de cette structure basée dans la pépinière d'entreprises Tremplin, dans l'ancienne brasserie de Mutzig. Nous avons mis 6 000 € dans ce projet et nous avons décidé de doubler le montant du prêt dans le cadre du fonds "dynamique campagne". »

La somme est complétée

par 3 000 € provenant de la communauté de communes de la Région de Molsheim-Mutzig. Avec ce prêt, la famille Nguyen a pu boucler son budget pour l'achat du fonds de commerce, 130 000 € au total.

Un gage de sérieux pour les banques

Mais au-delà de cette aide financière, le soutien de l'association Initiative garantit le sérieux de ce projet aux yeux des créanciers. De quoi rassurer les banques : « Cela nous a permis d'obtenir un crédit, raconte Thi Thanh Truc Nguyen. Avant cela, j'avais sollicité Initiative. Thomas Froidefond m'a aidée à faire le dossier et avec mon mari et ma fille Élodie, nous sommes passés devant une commission de huit personnes. »

Francis Lunati faisait partie du jury en tant que "réfèrent parrainages bénévole" de l'association : « Le dossier qui nous a été présenté était bien ficelé et le projet nous a paru réaliste. Économiquement,



Nouvelle gérante du Proxi de Still, Thi Thanh Truc Nguyen a reçu 15 000 euros de la part de l'association Initiative représentée ici par l'un de ses bénévoles, Francis Lunati (à gauche). Le maire, Alexandre Gonçalves, (à droite) était aussi présent à la petite cérémonie du 26 juillet. Photo DNA/Bo. M.

c'est un commerce solide. »

Un enjeu « social et sociétal »

Le maire de Still, Alexandre Gonçalves, est évidemment ravi que l'épicerie du

village perdure : « Il faut dire que pour une commune de 1 800 habitants comme Still, ne plus avoir ce type de commerce de proximité, ça n'aurait pas été positif. Les personnes âgées peuvent ainsi rester indépendantes. » Un point

très important pour Thomas Froidefond : « Certes, il y a l'enjeu économique mais ce type de projet revêt aussi un aspect social et sociétal. »

Reconnue d'utilité publique, l'association Initiative Bruche Mossig Piémont

a justement pour rôle de « contribuer au développement économique et social du territoire en accompagnant les personnes porteuses d'un projet de création, de reprise, ou de développement d'entreprises ». Et ce, aussi bien dans le commerce, l'artisanat ou l'agriculture.

Pour que cela s'inscrive dans la durée, Initiative suit les porteurs de projet pendant trois ans en moyenne. La famille Nguyen devra ainsi remplir mensuellement un "tableau de bord" en indiquant le chiffre d'affaires, ou encore le nombre de clients pour que l'association puisse s'assurer du bon développement du commerce et apporter des conseils en cas de besoin.

Bo. MA.

L'association Initiative Bruche Mossig Piémont recherche des bénévoles. Renseignement auprès de son animateur Thomas Froidefond au 03 88 97 25 46, thomas.froidefond@initiative-bmp.fr.

67F-L01 16

Un jardin sensoriel pensé pour les aveugles et les malvoyants

Un jardin sensoriel a été inauguré le vendredi 22 septembre à l'Institut des aveugles de Still. Il a été conçu pour éveiller les sens des personnes aveugles et malvoyantes présentant des troubles autistiques ou des déficiences intellectuelles. L'idée est aussi de favoriser les échanges avec l'extérieur.

« C'est tout doux, on dirait du coton. C'est agréable... » Sa canne blanche à ses côtés, Jocelyne Dusseau passe sa main sur des oreilles d'ours. Cette plante aussi appelée "épiare de Byzance" a été sélectionnée pour agrémenter le jardin sensoriel de l'Institut des aveugles de Still, où Jocelyne Dusseau réside « depuis 16 ans ». Le vendredi 22 septembre, elle était présente lors de l'inauguration de ce nouvel espace.

« Le projet a été lancé il y a deux ans, raconte Sophie Gé-



Jocelyne Dusseau réside à l'Institut des aveugles de Still. Avec Vanessa Bell, aide médico-psychologique, elle a parcouru le nouveau jardin sensoriel lors de son inauguration, le 22 septembre. Photo DNA/Bo. MA.

rard-Bahali, directrice de l'Institut. Nous voulions recréer un

jardin après la construction du bâtiment Marie-Jeanne. Nous

avons pensé à un espace basé sur les cinq sens : l'ouïe, avec

des instruments de plein air et le son des pas sur différentes surfaces ; le goût, avec des arbustes et arbres fruitiers ; l'odorat, grâce à des essences aromatiques ; et le toucher avec des plantes spécifiques. »

« Un outil d'insertion sociale »

Sans oublier la vue en travaillant sur les contrastes. Autant d'aspects qui permettent aux personnes malvoyantes et aveugles de s'ouvrir à leur environnement.

« Ici, l'aspect sensoriel prend une dimension tout à fait particulière car en plus de leur handicap visuel, nos résidents souffrent de déficience intellectuelle ou de troubles du spectre autistique, souligne Philippe Jakob, directeur de l'association Adèle de Glaubitz, dont dépend l'Institut des aveugles de Still. Et notre but est que chacun puisse s'épanouir, acquérir le plus d'au-

tonomie possible en fonction de son handicap. »

Le jardin sensoriel a été ainsi conçu comme un « outil d'insertion sociale ». Sophie Gérard-Bahali insiste sur ce point : « Cet endroit présente des coins propices au recueillement mais c'est aussi un lieu festif et de rencontres. Il a été pensé dès le début pour être ouvert sur l'extérieur. » Les enfants de la maison d'assistantes maternelles Little house de Still ainsi que les écoliers du village vont notamment s'y rendre dans le cadre d'actions de sensibilisation au handicap.

Le projet a coûté au total 117 000 euros. Le réseau caritatif des Lions clubs y a contribué à hauteur de 86 000 euros sous l'impulsion des clubs d'Obernai et de Molsheim. La participation de la fondation Raoul-Clémehard s'élève à 6 000 euros et le reste de l'enveloppe provient de dons de particuliers.

Boris MAROIS

67F-L01 20

STILL

Repair café : 144 kilos de déchets évités



Olivier, Urmattois, a rejoint l'équipe de bénévoles qui cherche encore à s'agrandir. Photo DNA

Mis en place par la commune de Still en début d'année, le Repair café a fait une nouvelle étape dans la salle des fêtes du village samedi 16 septembre.

Les 16 bénévoles, dont certains étaient de nouvelles recrues, ont accueilli des visiteurs souhaitant réparer un objet dans la bonne humeur tout au long de la matinée puis de l'après-midi. À l'accueil, ils orientaient les passants vers les différents stands de réparation : vêtements, petit électroménager, informatique... Les visiteurs se faisaient parfois surprendre par le tintement d'une cloche mais, bonne nouvelle, elle signalait qu'un nouvel objet venait d'être réparé !

Sur 46 objets, 27 ont été réparés

« J'ai beaucoup de plaisir à être ici et à tenter de réparer des objets électroniques », témoignait Olivier, habitant d'Urmatt et nouveau bénévole au Repair café. En tout, ce sont 46 objets qui ont été dé-

posés à la salle des fêtes par des personnes dont la moitié était des Stillois. Vingt-sept ont pu être réparés, pour un poids de 144 kg de déchets évités.

« Les réparations électriques sont les plus plébiscitées »

« C'est la deuxième édition à Still et le bilan est très positif, se réjouissaient les organisateurs. Le Repair café coche vraiment toutes les cases de ce que nous souhaitons mettre en place. Cette journée a une nouvelle fois mis en évidence que les réparations électriques sont les plus plébiscitées et que nous manquons encore de bénévoles expérimentés dans ce domaine. Par contre nous avons une équipe de couturières qui est prête à être plus plébiscitée. »

L. H.

Prochains rendez-vous : à Grendelbruch le 7 octobre et à Dorlisheim le 4 novembre.

DORLISHEIM

Le repair café a permis d'éviter 150 kilos de déchets



L'association du repair café de Still est toujours à la recherche de réparateurs bénévoles pour prêter mains fortes. Photo DNA

Le repair café de Still a organisé une nouvelle journée de réparation d'objets divers samedi 4 novembre à l'espace Pluriel de Dorlisheim.

En tout, ce sont 59 objets (pour un poids total de 285 kilos) qui ont été rapportés aux bénévoles de l'association au courant de la journée. 32 objets divers (electro ménager, vêtements, vélos...) ont pu être réparés, faisant chaque fois retentir une cloche dans la salle. Cette démarche a ainsi évité 150 kilos de déchets. Neuf autres objets seront bientôt réparés avec un acte supplémentaire. « Nous avons réparé un magnétoscope ce matin, expliquait un bénévole. Ses propriétaires étaient très contents. »

« Nous sommes très contents du succès de cette journée, ont poursuivi les bénévoles, car les gens nous ont présenté 20 objets de plus que lors du précédent repair café organisé dans le village. »

Le calendrier

Le prochain repair café aura lieu le 13 janvier à Still. Le repair café fera une nouvelle halte à Dorlisheim le 10 février avant de s'arrêter à Niederhaslach le 16 mars, à Grendelbruch le 13 avril, à Griesheim-Molsheim le 4 mai mais aussi à Urmatt le 15 juin, à Oberhaslach le 4 septembre, à Still le 12 octobre et enfin à Dorlisheim le 6 novembre.

L. H.

Cent kilos d'objets présentés au Repair café

Le Repair café mis en place par la municipalité de Still au début de l'année a fait une halte à la salle des fêtes de Grendelbruch samedi 7 octobre. Cent kilos d'objets ont été présentés à l'entrée. « C'était une session atypique, avec une matinée relativement calme et un après-midi sportif au niveau de la fréquentation, et je pense que nous n'avons pas pu satisfaire tout le monde, malheureusement », témoignait l'un des bénévoles.



Les bénévoles ont su réparer près de la moitié des objets présentés au Repair café de Grendelbruch. Photo DNA

GRENDLBRUCH

75 % des visiteurs du jour étaient des habitants de Grendelbruch. Les visiteurs ont présenté aux bénévoles réparateurs de la manifestation 40 objets et 21 d'entre eux, soit un peu plus de la moitié, ont pu être réparés. Cinq autres objets seront réparables prochainement, moyennant une action supplémentaire.

Les 14 autres objets ne pourront malheureusement pas être réparés ; destinés à la déchetterie, ils pèsent au total 28 kg.

L. H.

NAISSANCES

Charlotte Reibel, née le 24 juillet 2023
fille de Aymeric Reibel et de Julia Schatz

Alice Hellbourg Baal, née le 19 août 2023
fille de Valentin et Aline Hellbourg

Lucile Jacob, née le 06 août 2023
fille de Clément et Claire Jacob

Emilie Bernhard, née le 25 septembre 2023
fille de Xavier Bernhard et de Norya Notar

Hélène Coppin, née le 12 octobre 2023
Fille de Geoffrey Coppin et de Marianne Daval

Mélina Fiston, née le 21 novembre 2023
Fille de Ronan et de Marjorie Fiston

GRANDS ANNIVERSAIRES

OCTOBRE

Mme Madeleine Kastner, née le 02 octobre 1935
a fêté ses 88 ans

Mme Sonia Eschbach, née 08 octobre 1936
a fêté ses 87 ans

Mme Anne-Marie Widloecher, née le 26 octobre 1937
a fêté ses 86 ans

M. Amandio Costa, né le 29 octobre 1941
a fêté ses 82 ans

Mme Christiane Rivoallan, née le 01 octobre 1942
a fêté ses 81 ans

Mme Cécile Blin, née le 21 octobre 1942
a fêté ses 81 ans

Mme Christiane Vogt, née le 07 octobre 1939
a fêté ses 84 ans

NOVEMBRE

Mme Marie-Thérèse Rudloff, née le 02 novembre 1934
a fêté ses 89 ans

Mme Marie Bernadette Barthel, née le 18 novembre 1934
a fêté ses 89 ans

Mme Florence Engel, née le 04 novembre 1935
a fêté ses 88 ans

Mme Marie-Thérèse Raeth, née le 1er novembre 1938
a fêté ses 85 ans

M. André Jardiné, né le 27 novembre 1938
a fêté ses 85 ans

Mme Alice Bechtold, née le 22 novembre 1940
a fêté ses 83 ans

Mme Eugénie Siegel, née le 02 novembre 1941
a fêté ses 82 ans

Mme Monique Gross, née le 16 novembre 1941
a fêté ses 82 ans

Mme Marlène Specht, née le 22 novembre 1941
a fêté ses 82 ans

Mme Roeckel Léonie, née le 18 novembre 1943
a fêté ses 80 ans

BAPTÊMES CIVIL

Margaux Mayer,
le 05 août 2023

Clément Van Rekom,
le 24 septembre 2023

DECEMBRE

Mme Lydie Simon, née le 31 décembre 1930
fêtera ses 93 ans

MARIAGES

M. Charles Lang et M. David Combe,
mariés le 08 juillet 2023

M. Jonathan Beutel et Mme An Phuong Ho Dang,
mariés le 23 septembre 2023

M. Julien Lattanzio et Mme Nathalie Entz,
mariés 05 août 2023

DECES

Mme Louise Fischer,
décédé le 20 juillet 2023

M. Jean-Pierre Stoll,
décédé le 27 juillet 2023

M. Marc Buhrel,
décédé le 21 septembre 2023

SÉANCE DU 04 JUILLET 2023

MEMBRES PRESENTS : Alexandre GONCALVES, Hubert WIDLOECHER, Johann GUENARD, Chantal SITTLER, Nicolas FERNANDEZ, Adjoint.

Tiffanie RAETH, Mélanie MORE-DESIRE, Bruno HELBERT, Chantal OHREL, Olivier PERNET, Matthieu WIDLOECHER.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Carine LUX, Jean-Noël GRASSWILL, Aurore MOINE, Catherine JAEGLE, Thomas PASCUAL, Stéphanie FRANKINET, Audrey REUTER.

- **1. CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE TERRITORIAL CONTRACTUEL**

Afin de pallier aux absences pour congés des agents du service technique il est proposé de créer un poste de contractuel pour la période estivale. Accroissement saisonnier d'activité, 6 mois pendant une même période de 12 mois.

Voté à l'unanimité

- **2. ACCEPTATION EN NON-VALEUR**

Suite à la demande faite par le Trésorier d'Erstein concernant la demande d'admission en non-valeur de certains produits (déclaration judiciaire de surendettement) il est proposé d'admettre en non-valeur la somme de 1007,87€.

Voté à l'unanimité

- **3. CHASSE : RÉSERVE DU DROIT DE CHASSE SUR LE BAN DE LA COMMUNE D'OBERHASLACH**

La Commune de Still possède 411,8 ha (deux entités de 169,8 et 242 ha) de forêt sur le ban communal d'Oberhaslach. Cette particularité est liée au découpage des propriétés après la révolution de 1789. Aussi, comme le permet le droit local en matière de chasse, il est proposé de se réserver le droit de chasse ; celui-ci peut être exercé dès lors qu'un site fait plus 25 ha d'un seul tenant.

Voté à l'unanimité

- **4. DÉLIBÉRATION PORTANT MISE EN PLACE ET DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE POUR LES ÉLUS**

À la suite du déploiement du dispositif du référent déontologue pour les agents en 2016, le législateur a décidé d'instaurer un dispositif similaire pour les élus décret du 6 décembre 2022.

Ce référent déontologue pourra conseiller tout élu local sur de nombreuses thématiques, et il est proposé de retenir le collège des référents déontologues mis en œuvre par le Centre de gestion du Bas-Rhin pour le référent déontologue des agents.

Voté à l'unanimité

- **5. CHANGEMENT DE COMPTES BUDGÉTAIRES**

Afin de pouvoir récupérer le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), il y a lieu de rectifier les comptes budgétaires de plusieurs dépenses en les affectant à d'autres comptes.

Voté à l'unanimité



SÉANCE DU 04 SEPTEMBRE 2023

MEMBRES PRESENTS : Hubert WIDLOECHER, Chantal SITTLER, Johann GUENARD, Nicolas FERNANDEZ, Adjoint. Carine LUX, Jean-Noël GRASSWILL, Tiffanie RAETH, Mélanie MORE-DESIRE, Thomas PASCUAL, Bruno HELBERT, Chantal OHREL, Olivier PERNET.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Tiffanie RAETH, Aurore MOINE, Catherine JAEGLE, Stéphanie FRANKINET, Audrey REUTER

MEMBRE ABSENT NON EXCUSE : Matthieu WIDLOECHER

• 1. PLAN DE FORMATION DES AGENTS

Il est précisé que le code général de la fonction publique (CGCT) prévoit que " Les collectivités territoriales doivent établir un plan de formation annuel ou pluriannuel qui détermine le programme d'actions de formation ". Le plan de formation communale 2023/2024 a fait l'objet d'un avis favorable de Centre de Gestion du Bas-Rhin. Il est ensuite soumis à l'assemblée délibérante pour validation.

Voté à l'unanimité

• 2. CONVENTION POUR ACCOMPAGNEMENT DU TERRITOIRE DE STILL DANS LE DEVELOPPEMENT D'UN PROJET PHOTOVOLTAIQUE

Le projet de la commune de Still est de développer les énergies renouvelables sur son territoire afin d'augmenter sa résilience énergétique, autrement dit d'augmenter son indépendance en tentant de couvrir une partie de ses besoins énergétique. Il passera par le développement d'une ou plusieurs installations solaires photovoltaïque sur toiture des bâtiments communaux.

A cette fin il est nécessaire de réaliser une étude de faisabilité et de dimensionnement du projet, elle sera confiée à l'Association Alter Alsace Énergie avec qui la commune travaille déjà sur la thématique de la réduction de consommation énergétique des bâtiments depuis 2020. Cette étude a un coût de 1 250 euros, subventionné à 65 % par Climaxion (programme de la Région Grand Est), ce qui fait un reste à charge de 437€ pour la commune.

Voté à l'unanimité

• 3. ACCEPTATION EN NON-VALEUR

Suite à la demande faite par le Trésorier d'Erstein concernant la demande d'admission en non-valeur de certains produits (déclaration judiciaire de surendettement) il est proposé d'admettre en non-valeur la somme de 15 495.93€ sur le Camping.

Voté à l'unanimité

• 4. CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL

Il s'agit ici de créer un nouveau grade pour un agent déjà en fonction dans la commune et non de créer un poste.

Voté à l'unanimité

• 5. CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE TERRITORIAL

Il est précisé que les effectifs de la commune nécessitent d'être complété afin de mener les missions de services publics qui sont celles de la commune, aussi il est proposé de créer un poste d'agent technique territorial pour une durée déterminée. Accroissement temporaire d'activité, 12 mois pendant une même période.

Voté à l'unanimité

• 6. DÉCISION PRISE PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE SA DELEGATION

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 4 juin 2020.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Arrêté de virement de crédits – budget communal 2023
- Arrêté de virement de crédits – budget camping 2023
- Ester en justice – SCI le domaine
- Ester en justice – Les Maisons de la croix

SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2023

MEMBRES PRESENTS : Hubert WIDLOECHER, Chantal SITTLER, Nicolas FERNANDEZ, Adjoints
Carine LUX, Jean-Noël GRASSWILL, Mélanie MORE-DESIRE, Bruno HELBERT, Chantal OHREL, Olivier PERNET, Aurore MOINE, Audrey REUTER.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Johann GUENARD, Adjoint, Tiffanie RAETH, Catherine JAEGLE, Thomas PASCUAL, Stéphanie FRANKINET.

MEMBRE ABSENT NON EXCUSE : Matthieu WIDLOECHER

• **1. SUBVENTION POUR CLASSE DE DECOUVERTE – CM1/CM2**

Vu la présentation du projet de classe hivernale transmis par courrier par Madame Sophie Menrath, enseignante au CM1/CM2 à l'école Élémentaire en date du 24 septembre 2023, considérant que la commune souhaite limiter le coût de la participation par les parents, qu'elle souhaite inciter l'organisation des classes de découvertes,
Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention d'un montant de 1 260 euros à la coopérative scolaire pour l'organisation d'une classe de découverte de la classe de CM1/CM2 qui se déroulera au centre Bel'air, le Saulcy.

Voté à l'unanimité

• **2. BAUX DE CHASSE COMMUNAUX POUR LA PÉRIODE DE 2024 A 2033**

En application du Code de l'environnement, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires. Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans et les baux actuels expirent le 1er février 2024. Les chasses seront donc remises en location pour une nouvelle période de 9 ans soit du 2 février 2024 au 1er février 2033. Cette délibération est nécessaire pour approuver la constitution et le périmètre des lots de chasse ainsi que les caractéristiques des lots, du choix du mode de location et du cahier des charges des conditions particulières.

Voté à l'unanimité

• **3. DEMANDE DE FOND VERT POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE 80 LUMINAIRES**

Le projet communal consiste au remplacement de 80 luminaires dans le but de réduire notre facture énergétique communale, nos émissions de CO2 et la pollution lumineuse. Une demande de fond vert est effectué.

Le projet est conditionné au financement suivant :

- FOND VERT : 80 % du montant HT soit un montant de 18 612,00 €
- AUTOFINANCEMENT : 20 % du montant HT soit un montant de 4 653,00 €

Pour un total de 23 265,00 € HT soit 27 918,00 € TTC

Voté à l'unanimité

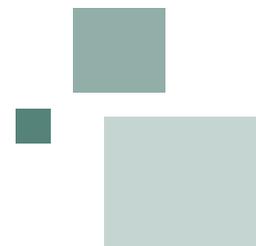
• **4. ADOPTION D'UNE DÉCISION MODIFICATIVE**

Vu la délibération du 4 avril 2023 approuvant le budget primitif de l'exercice 2023, et considérant que des écritures sont à effectuer au budget Camping afin de régulariser une autre écriture.

Compte 6541 : Créances admises en non-valeurs
+ 15 500 euros

Compte 7871 : Reprises dépréciations actifs circulant
+ 15 500 euros

Voté à l'unanimité



SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2023

MEMBRES PRESENTS : Hubert WIDLOECHER, Chantal SITTLER, Johann GUENARD, Nicolas FERNANDEZ, Adjoints. Carine LUX, Mélanie MORE-DESIRE, Tiffanie RAETH, Bruno HELBERT, Chantal OHREL, Olivier PERNET, Aurore MOINE, Thomas PASCUAL.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Jean-Noël GRASSWILL, Catherine JAEGLE, Stéphanie FRANKINET, Audrey REUTER

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : Matthieu WIDLOECHER

- 1. DÉSIGNATION DU COORDINATEUR COMMUNAL DU RECENSEMENT DE LA POPULATION

Pour l'année 2024 la commune doit organiser les opérations de recensement de la population et pour cela il convient de désigner un coordinateur de l'enquête de recensement par arrêté et d'inscrire les crédits au budget 2024. Il est à noter que l'Insee verse une compensation financière à la commune.

Voté à l'unanimité

- 2. RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2024

Entre le 18 janvier 2024 et le 24 février 2024, les habitants de Still seront recensés. Il y a lieu de créer 4 postes d'agents recenseurs et de fixer les modalités de rémunération (1 recenseur par 500 habitants environ).

Voté à l'unanimité

- 3. ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE 2024-2027 DU CENTRE DE GESTION DU BAS-RHIN

Les collectivités territoriales assument la charge financière de la protection sociale des agents, (notamment en cas d'accident du travail, de maladie ou encore de congé maternité) en continuant de verser les salaires des agents en incapacité physique.

Elles ont toutefois la possibilité de contracter une assurance statutaire auprès d'un organisme privé afin de se protéger contre les risques financiers inhérents à cette protection sociale, tout en bénéficiant d'avantages en termes de coût et de délai de remboursement. Aussi il est proposé au conseil Municipal d'adhérer au contrat d'assurance des risques statutaires du CDG67, qui a mis en place un contrat d'assurance des risques statutaire, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2027, à destination des collectivités et établissements du département.

Voté à l'unanimité

- 4. SUBVENTION A L'ASSOCIATION « CAMPING AIRE STILL »

Suite à demande formulée par la Présidente de l'association « camping aire Still » afin de payer une facture nécessaire au bon fonctionnement de l'association, et considérant qu'il y a lieu d'aider cette nouvelle association dans sa création qui n'a à ce jour pas de trésorerie.

Il est proposé d'allouer la somme de 1 000 € à l'association « camping aire Still ».

POUR : GONÇALVES, Hubert WIDLOECHER, SITTLER, GUENARD, FERNANDEZ, LUX, MORE-DESIRE, RAETH, HELBERT, PERNET, MOINE, PASCUAL, GRASSWILL

CONTRE : OHREL

- 5. ADOPTION D'UNE DÉCISION MODIFICATIVE

Vu la délibération du 4 avril 2023 approuvant le budget primitif de l'exercice 2023, et considérant que des écritures sont à effectuer au budget Camping et Communal afin de régulariser d'autres écritures.

CAMPING - EXPLOITATION

Dépenses 6215 Personnel affecté par la collectivité
- 7 000,00

Dépenses 6061 Fournitures non stockables
+ 11 000,00

Dépenses 61523 Réseaux
+ 3 000,00

Recettes 7083 Locations diverses
+ 7 000,00

COMMUNE - FONCTIONNEMENT

Dépenses 60612 Energie – Electricité
- 1 000,00

Dépenses 65748 Subvention fonct. personnes privées
+ 1 000,00

Voté à l'unanimité

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE DE STILL



LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE

Procès-verbal relatif à l'affectation du produit de la chasse

En application de l'article L 429-13 du Code de l'environnement, les propriétaires des fonds situés sur le territoire communal de la chasse ont été consultés par écrit, avec un délai de réponse fixé au 15 août 2023 en vue de l'affectation du produit de la location de la chasse pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033.

Les propriétaires ont été informés que :

- La décision d'abandon doit être prise expressément et à la majorité des deux tiers des propriétaires représentant les deux tiers des surfaces chassables.
- Le produit de la location est destiné à la couverture d'une partie des cotisations obligatoires pour les propriétaires des assurances accident agricole et à l'entretien des chemins ruraux.
- Si la majorité requise n'est pas atteinte, le produit est reversé aux propriétaires.

Les résultats de la consultation sont les suivants :

- | | |
|---|----------------------|
| - Nombre de propriétaires concernés : | 1 243 |
| - Surface totale des terrains concernés : | 627 hectares 97 ares |
| - Nombre de propriétaires ayant décidé l'abandon : | 628 |
| - Surface globale appartenant à ces propriétaires : | 354 hectares 30 ares |

En conséquence, le Maire constate que la majorité des 2/3 des propriétaires représentant les 2/3 des surfaces chassables n'est pas atteinte pour l'abandon du produit de la chasse à la commune.

Le produit sera reversé aux propriétaires.

Le présent procès-verbal sera affiché ce jour et publié sur le site de la commune et dans le prochain bulletin communal.

Still, le 31 août 2023

Le Maire,

Alexandre Gonçalves

L'application qui vous facilite la vie!

Still



**Vous êtes déjà
769 abonnés
depuis 2021!**

est sur



IntraMuros



Téléchargement gratuit

Une fois l'application installée, vous recevez une notification sur votre portable à chaque nouvelle alerte ou information. C'est aussi l'occasion de vous informer des différentes manifestations à venir et de l'actualité de la commune.

C'est l'information qui vient à vous!

- **Suivez toute l'actualité et les événements de la commune**
- **Accédez aux informations pratiques...**
- **Retrouvez les associations, les commerces, professionnels de santé,...**
- **Restez informés à tout moment grâce aux notifications personnalisables : actualités, évènements, médiathèque,...**





Recevez votre STILL Info par courriel

Vous préférez recevoir votre magazine de manière virtuelle ?
C'est avec plaisir que nous vous l'enverrons ! Écrivez dès à présent un courriel à **accueil@mairiedestill.fr** ou téléphonez à la mairie : nous vous ferons parvenir les prochains STILL Info par voie électronique uniquement.

<p>119 ALLO ENFANCE MALTRAITÉE</p> <p>Pour les enfants confrontés à une situation de risque et de danger, pour eux-même ou pour un autre enfant qu'ils connaissent. Pour les adultes confrontés ou préoccupés par une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être : famille proche, famille élargie, voisins, communauté éducative...</p>	<p>112 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN</p> <p>Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne</p>	<p>15 SAMU</p> <p>LE SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENT</p> <p>Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins.</p>	<p>17 POLICE SECOURS</p> <p>Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police.</p>
<p>3919 VIOLENCES FEMMES INFO</p> <p>pour les femmes victimes de violences conjugales, sexuelles, psychologiques, mariages forcés, mutilations sexuelles, harcèlement...</p>	<p>114 NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES</p> <p>Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS</p>	<p>18 SAPEURS-POMPIERS</p> <p>Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide</p>	<p>LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE</p> <p>LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE PERMETTENT DE JOINDRE GRATUITEMENT LES SECOURS 24h/24</p>

Directeur de la publication

Alexandre Gonçalves, Maire de STILL

Comité de rédaction

Alexandre Gonçalves, Hubert Widloecher, Chantal Sittler, Johann Guenard, Nicolas Fernandez, Bruno Helbert

Réalisation

Johann Guenard

Impression et façonnage

Imprimé sur papier recyclé - Commune de Still

Les illustrations et photos, sauf indications contraires, sont communales ou issues de la base de données du logiciel de mise en page. La reproduction des textes et illustrations, même partielle et quel que soit le procédé utilisé, est soumise à autorisation.



Commune de STILL
33 Grand Rue



Tél : 03 88 50 00 33



www.still-info.fr



accueil@mairiedestill.fr

Suivez nous :



commune de Still



commune de Still

